

L'avocat Spinosi menace Marine : les magistrats devront empêcher Frexit, anti-immigration...MAJ

écrit par Christine Tasin | 27 février 2017



Thibault de witte



Patrice Spinosi

La dictature des juges n'a jamais été si bien expliquée et si bien traduite que dans cet article écrit par un avocat auprès Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation (vous savez, ces avocats spécialisés qui coûtent entre 5 et 15 000

euros... Et qui sont obligatoires. Ce qui décourage plus d'un patriote de faire un recours, quoi qu'il en ait, quand il a perdu l'appel).

Il s'en écrit, des choses passionnantes, dans la [Gazette du Palais](#) dont nous avons parlé il y a peu... Et c'est fait pour l'édification des magistrats...Magistrats qui nous jugent, qui vont me juger après-demain. Intéressant, n'est-il pas ?

LE DROIT, UNE ARME AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

Quel sera l'avenir de nos démocraties ? **Quand les discours souverainistes et populistes trouvent chaque jour plus d'écho dans l'espace public, comment éviter de voir disparaître des libertés** que nous pensions définitivement acquises ?

C'est l'enjeu essentiel des années à venir. La sortie programmée de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, l'élection de Donald Trump, l'incertitude inédite qui pèse sur le prochain scrutin présidentiel français sont autant de signes des failles structurelles du modèle démocratique occidental tel qu'il nous a été légué après la seconde guerre mondiale.

Les raisons de ce phénomène sont diverses. On peut certainement songer au déclin d'un système économique qui génère toujours plus d'inégalités et dont personne, pauvre ou riche, ne semble se satisfaire.

On peut avancer ensuite la disparition progressive de toute notion de transcendance, qu'elle ait un fondement religieux, laïc ou simplement moral. Nourris de matérialisme, à coup d'American way of life, nous avons été élevés aux canons d'une société de consommation où chacun se définit désormais par ce qu'il a et non pour ce qu'il est.

Enfin, il est incontestable que la résurgence du phénomène terroriste a ravivé des craintes que les sociétés occidentales croyaient naïvement éteintes. La peur de la violence domestique paralyse une génération qui, n'ayant jamais connu la guerre, est prête à tout sacrifier à sa sécurité.

Face à ce repli des pays et des citoyens sur eux-mêmes, le Droit continue d'être la principale boussole de la justice, le premier outil démocratique efficace pour garantir nos libertés. **Les dérives nationalistes ou démagogiques des programmes de certains candidats pourront encore, s'ils devaient arriver au pouvoir, être contenues par nos institutions, et en particulier par l'autorité judiciaire.** Le décret sur l'immigration de la présidence Trump a été suspendu par un juge fédéral, la Cour suprême britannique a imposé la consultation du parlement pour sortir de l'Union européenne, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État français ont fixé un cadre aux mesures de l'état d'urgence dont le gouvernement ne pourra s'affranchir ; **autant d'exemples du rôle cardinal des juges pour garantir la démocratie face à la défaillance de certains élus pourtant censés l'incarner.**

Les discours défaitistes qui augurent la fin de notre société sont à la mode mais ils sont stériles, souvent tenus pas ceux-là mêmes qui, après avoir largement profité d'un système sont les premiers à vouloir l'enterrer

Je leur préfère les discours de résistance. Oui, les temps sont durs ! Qui pourrait le nier ? Mais nos institutions sont fortes. Elles ont été bâties à l'ombre de menaces autrement plus graves. Il faut leur faire confiance.

Quoi qu'en pensent nos hommes politiques, le Droit n'est pas un instrument de satisfaction électoraliste mais la colonne vertébrale de notre société. À trop

l'oublier, ils risquent de l'apprendre à leurs dépens.

Télécharger le texte en pdf [Tribune_de_Patrick_Spinosi](#)

Bref, on assiste à une incroyable manipulation et sémantique et intellectuelle.

Le demos, le peuple, vote pour sortir de l'UE ?

L'émanation du DEMOS, le juge, nommé pour faire appliquer ses lois et ses volontés, doit s'y opposer.

Le demos vote pour un candidat anti-immigration ?

L'émanation du DEMOS, le juge, nommé pour faire appliquer ses lois et ses volontés, doit s'y opposer.

Le demos vote pour la souveraineté de sa nation ?

L'émanation du DEMOS, le juge, nommé pour faire appliquer ses lois et ses volontés, doit s'y opposer.

Et il doit s'y opposer au nom de la liberté...

Champion du sophisme le sieur Spinosi... Adieu la liberté du peuple. Adieu la démocratie. Adieu la constitution française et ses fondamentaux, la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 :

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Mais quand on s'appelle Spinosi, on a tous les droits, surtout ceux de marcher sur la Constitution.

Parce que, quand on s'appelle Spinosi, on est convaincu de penser juste, de détenir le bonheur de l'humanité dans sa main. Il ne serait pas un peu de l'internationale socialiste, le sieur Spinosi ?

Parce que celui qui affirme sans rire que s'opposer à l'immigration et à la dictature de l'UE serait une défaillance des élus montre clairement son camp, celui de la mondialisation brutale et du Grand Remplacement. Des idéologies, des choix politiques... que le peuple et ses élus n'auraient plus le droit de remettre en cause.

Bref, Spinosi a pris les écrits de Soros comme livre de chevet et a décidé unilatéralement qu'ils remplaceraient la Constitution française, votée par le peuple...

Et les gardiens de la constitution Soros sont les juges. Simple, il suffisait d'y penser.

On comprend d'autant mieux les [attaques de Marine hier](#) contre les magistrats et la nécessaire réforme de la justice qu'elle prône.

Complément de JC.P

Ce type a été l'avocat de la LDH dans l'affaire du burkini, en AOUT 2016 :

<http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/le-conseil-d-etat-suspend-l-arrete-anti-burkini-de-la-commune-de-villeneuve-loubet-851663.html>

Me Spinosi: « *Le Conseil d'Etat considère que l'interdiction des signes religieux n'est pas justifiée* »

Le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté anti-burkini de la commune de Villeneuve-Loubet ce vendredi. Selon maître Patrice Spinosi, l'avocat de la Ligue des droits de l'Homme, l'institution a considéré qu'il y avait « une interdiction de porter des signes religieux qui n'était pas justifiée ». « *On peut limiter les libertés à partir du moment où on justifie qu'il y a une raison de le faire* », a-t-il déclaré.

Complément de Nicolas F

Dans le magazine « CHASSONS » -Un ART de Vivre, une photo de Spinosi, fusil sur l'épaule, avec d'autres distingués membres chasseurs.

Cela se passe en 2015. Le domaine de chasse s'appelle: La ferme du MAHOMET-Petit Caux;

Pour la petite histoire, cela ne s'invente pas.



<https://www.chassons.com/chasse-des-ambassadeurs-au-domaine-du-mahomet/#>